



CTA du 17 décembre 2015

Carte des CIO

L'académie compte actuellement 33 CIO (dont 10 CIO d'Etat). Le schéma théorique envisagé est de 22 CIO ce qui correspond presque au nombre de bassin.

Les principes directeurs qui doivent présider à la définition des sites d'implantation des CIO sont principalement les suivants :

- Dans un environnement urbain où les transports en commun sont très développés, <u>l'accessibilité</u> est un critère essentiel, renforcé par le fait que la proximité du service est garantie par la présence des conseillers d'orientation psychologues en établissements scolaires et universitaires ;
- Cette facilité d'accès est conjuguée avec le souci d'une bonne <u>visibilité</u> permettant de mieux inscrire le service dans le contexte local, d'en assurer une meilleure connaissance auprès des publics et auprès des partenaires;
- Le service doit pouvoir s'appuyer sur des locaux fonctionnels adaptés à l'exercice du métier et à ses évolutions, notamment dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire.

A l'heure où se construit le service public régional de l'orientation, il convient également pour les CIO d'identifier les meilleures articulations territoriales et fonctionnelles avec les autres acteurs du SPRO. Les différentes structures qui participent de l'accueil, l'information et l'orientation tout au long de la vie, doivent se coordonner pour assurer le premier accueil de tous les publics et la guidance vers la l'organisme le plus adapté à la problématique identifiée avec l'usager. Ceci, dans le respect de la professionnalité de chacun des acteurs, en visant une complémentarité plus efficiente. Ainsi, le schéma théorique envisagé n'exclut pas de nouveaux modes d'accès aux publics, à travers des accueils partagés dans des structures de l'AIO, des bureaux municipaux...

Ce maillage territorial peut se conjuguer avec le maintien de structures en fonction de la poursuite de la prise en charge financière par les conseils départementaux ou de l'engagement de nouvelles collectivités territoriales.

Enfin, la mise en œuvre progressive de la carte des CIO s'appuie sur une coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, direction départementale des services de l'Education nationale, préfecture, collectivités territoriales, services d'information et d'orientation, partenaires de l'emploi et de la jeunesse, afin d'assurer une représentation territoriale opérationnelle, équilibrée et pérenne.